

**La santé-sécurité,
ça s'apprend!**



**La semaine de la santé
et de la sécurité au travail,
du 17 au 22 octobre!**

Pourquoi miser sur la formation?

CHEZ FERMCO

nos employés fabriquent un produit de qualité et constituent une richesse très importante.

C'est pourquoi la sécurité au travail nous préoccupe.

**FAITES UN BON CHOIX... PENSEZ FERMCO
FABRICANT DE FERMES DE TOIT, DE POUTRELLES DE
PLANCHER ET DE MAISONS PRÉ-USINÉES**

Bureau Trois-Rivières: (819)372-0446, frais acceptés
Siège social St-Adelphe: (418)322-5747
Sans frais St-Adelphe: 1-800-463-3822

LES INDUSTRIES **FERMCO**

251, du Moulin, St-Adelphe

Heures d'ouverture: lundi au vendredi de 9h à 17h - samedi de 9h à 15h

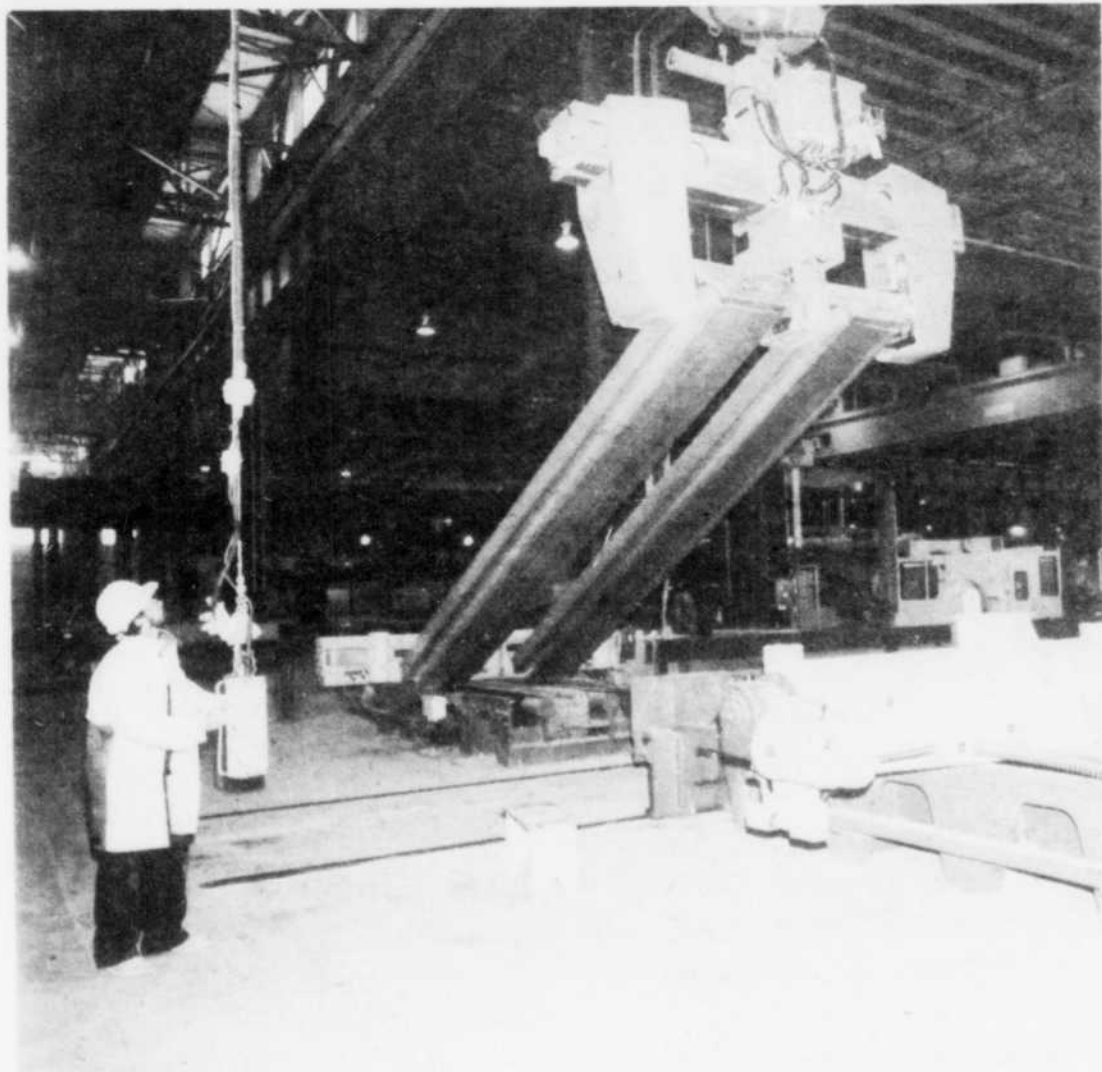
*La loi inscrit la
formation comme une priorité
de l'employeur*

La Loi sur la santé et la sécurité du travail, adoptée en 1979, inscrit la formation et l'information parmi les principales responsabilités de l'employeur. Au congrès international sur la prévention au travail, tenu à Montréal en juin dernier, les participants ont à leur tour réaffirmé l'importance de ces moyens de prévention et ils ont recommandé l'élaboration d'une politique générale prévoyant de la formation.

Un coup d'oeil sur les statistiques suffit à se convaincre de la nécessité d'une telle stratégie. Ainsi, seulement au Québec en 1987, la C.S.S.T. enregistrait 132 décès de travailleurs, suite aux accidents du travail. Elle versait des prestations aux victimes de 215 744 accidents du travail et de 1 547 maladies professionnelles. Au chapitre de la réparation, le total des indemnités s'élevait à 1,2 milliard de dollars.

Sur le plan humain, un accident du travail est un drame pour la personne qui le subit, pour sa famille, ses collègues. Pour l'entreprise, l'accident peut également signifier qu'il faut initier un débutant pour remplacer le travailleur blessé, réorganiser ou même interrompre la production, rétablir un climat de confiance dans le service où l'accident s'est produit. Un accident ou une maladie professionnelle, c'est toujours un terrible gaspillage d'énergie, de temps et d'argent. Qui donc a les moyens de se le permettre? Ni le travailleur où la travailleuse, ni l'entreprise, ni la société.

Pour réduire ces coûts, il faut miser sur de solides programmes de prévention, la formation et l'information y jouant un rôle majeur.



**La clé
de la sécurité,
c'est la prévention**



A.B.I. agit à titre de mandataire de Pechiney Reynolds Québec Inc., d'Albécour, société en commandite (membre du groupe SGF) et d'Alumax Québec Inc.

APPRENDRE ENSEMBLE LA SANTÉ-SÉCURITÉ

C'est aujourd'hui que s'ouvre à travers tout le Québec la quatrième semaine annuelle de la santé et de la sécurité du travail.

J'aime bien le slogan de la présente campagne: "la santé-sécurité, ça s'apprend". Il est dynamique. Il encourage l'individu et la société à évoluer, à améliorer constamment la qualité de vie au travail.

Ainsi, l'un des grands objectifs de la semaine, est-il de promouvoir la formation et l'information des employeurs et des travailleurs dans leur milieu de travail. Du matériel de sensibilisation et d'animation a été distribué à cette fin dans les entreprises.

Dans le même esprit, des prix visant à reconnaître les initiatives et les réalisations des travailleurs et des employeurs en santé et sécurité du travail ont été créés. Dans notre région, les participants à ces concours exposeront leurs réalisations à l'occasion d'une rencontre avec nos médias, mercredi prochain.

En suivant la même logique, il est évident que c'est le plus tôt possible qu'il faut apprendre la santé-sécurité. Voilà pourquoi on a prévu cette année des activités et des manifestations parmi les futurs travailleurs, c'est-à-dire les jeunes qu'on retrouve au cégep, à la polyvalente et même à l'école primaire.

Comme vous le constatez la semaine est un événement qui s'adresse à bien des publics. En fait, il s'agit vraiment d'une affaire qui concerne tout le monde. Il s'agit d'apprendre ensemble à réaliser les changements qui s'imposent dans nos habitudes et dans notre environnement. La qualité de vie au travail est une valeur fondamentale; la développer, c'est améliorer le quotidien de tout le monde.

M. Alain VERREAULT
Directeur régional
de la C.S.S.T.
Mauricie/Bois-Francs



La santé-sécurité, ça s'apprend!

*C'est la semaine de la santé et de la sécurité
du travail, du 17 au 22 octobre!*

"La santé et la sécurité, ça s'apprend!", nous dit le thème de la 4^e édition de la semaine annuelle de la santé et de la sécurité du travail, du 17 au 22 octobre. La C.S.S.T. veut ainsi souligner, avec ses partenaires en santé et en sécurité, l'importance de la formation et de

l'information données aux travailleurs et travailleuses.

Une main-d'oeuvre bien formée est considérée comme un atout. Il n'est pas n'est toutefois pas encore acquis que tous les employeurs jouent cette carte à fond.

Ainsi, si tous s'assurent que les travailleurs de leur entreprise savent se servir correctement des machines et des outils, plusieurs ne vérifient pas forcément si cette utilisation peut se faire sans risque pour la santé et la sécurité du travail et de ses collègues!

D'après un récent sondage, près du quart des grandes entreprises et des trois quarts des P.M.E. disent ne pas avoir de programme de formation en santé et en sécurité du travail à l'intention de leur personnel. Alors que c'est aussi une question de bon sens que de s'as-

surer que les travailleurs et travailleuses ont acquis et maintiennent des habiletés qui les rendent aptes à remplir leurs tâches en toute sécurité (connaissance des risques et des moyens de les prévenir).



Université du Québec à Trois-Rivières



L'Université s'associe à la Semaine de la santé et sécurité au travail et poursuit sa mission d'enseignement en offrant un Certificat en santé et sécurité au travail et une Maîtrise professionnelle en sécurité et hygiène industrielles.

LES MAUX DE DOS...

"La plus grande cause du nombre de jours perdus"

La sécurité au travail se doit d'être un souci constant pour tous.

La Société d'Aluminium Reynolds du Canada se joint à la population tout entière afin de faire de cette semaine de la santé et de la sécurité au travail une semaine sans accident.

La santé, la sécurité, ça s'apprend.

La prévention, bien sûr!



Société d'Aluminium Reynolds du Canada

Division de la Société canadienne de métaux Reynolds Itée

290, ST-LAURENT, CAP-DE-LA-MADELEINE, QC,
CANADA G8T 7W9 TÉL.: (819) 373-6363

Ce sont les maux de dos et les blessures à la colonne vertébrale qui sont la cause du plus grand nombre de jours perdus à cause d'accidents du travail. Parmi les travailleurs qui doivent ainsi s'absenter de leur emploi, environ 25% souffrent d'une lésion dans la région du dos. Pour un peu plus de 20%, ce sont les mains et les doigts qui sont atteints.

La surdit  repr sente de loin la maladie professionnelle pour laquelle la C.S.S.T. re oit le plus grand nombre de demandes d'indemnités.

Les accidents de travail et les maladies professionnelles font perdre chaque ann e aux travailleurs qu b cois cinq millions de jours de travail.

Au Qu bec, pr s de 240 000 travailleurs ont  t  victimes en 1987 d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle qui les a oblig s   s'absenter de leur emploi. Si l'on tient compte  galement des blessures qui ont justifi  un pansement ou un traitement l ger, sans emp cher le travailleur de reprendre ses activit s d s le lendemain, ce chiffre s' l ve   400 000.

En dix ans, le nombre de r clamations   la C.S.S.T. a pratiquement doubl . Ceci s'explique en bonne partie par la progression de l'emploi. La sensibilisation accrue des travailleurs aux questions reli es   la sant  et   la s curit  du travail et leur meilleure information ont  galement contribu    l'augmentation des r clamations, de m me que la r gionalisation progressive de la C.S.S.T.



LE MOUVEMENT DES OBJETS

Les efforts   exercer peuvent  tre diminu s si l'on utilise le mouvement des objets. Par exemple, ne jamais interrompre le mouvement communiqu    une charge que l'on veut placer sur l' paule.

NORTON

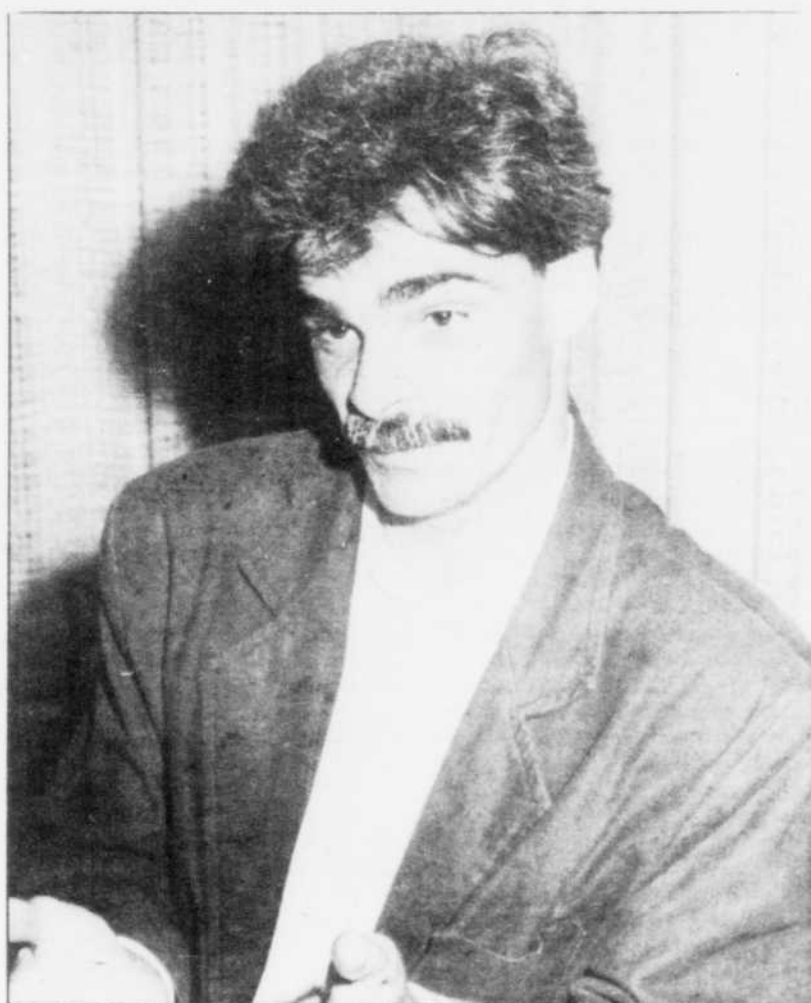
La semaine de la sant  et de la s curit  du travail, un moment privil gi  pour assurer le pr sent et envisager l'avenir en toute s curit .

Nous croyons en un milieu de travail sain, r sultant de la collaboration de tous les int ress s, car

La SANT -S CURIT ,  a s'apprend!

NORTON C RAMIQUES AVANC ES DU CANADA INC.

CAP-DE-LA-MADELEINE/SHAWINIGAN



M. Louis Brault, agent d'information au bureau de la C.S.S.T. à Trois-Rivières.

UNE PARTICIPATION RÉGIONALE

"Dans le cadre de la semaine de la santé et sécurité au travail les gens de 70 établissements s'organisent"

En Mauricie, la Semaine de la santé et de la sécurité du travail sera l'occasion pour les gens de 70 établissements de la région d'en connaître encore un peu plus sur les moyens à prendre pour prévenir les problèmes de santé et de sécurité du travail.

M. Louis Brault, agent d'information à la C.S.S.T. Mauricie/Bois-Francs, explique: "Pour les participants à cette semaine c'est un moyen de se prendre en main. On tente de rejoindre les établissements, en leur proposant du matériel nécessaire à la présentation de séances d'information adaptées à leur type d'entreprise... aux problèmes qu'on peut y retrouver. Cette année, les gens de 70 établissements de la région se sont montrés intéressés à recevoir l'information utile".

Toujours pendant cette

semaine vouée à la qualité de vie au travail, les intervenants du milieu, notamment la C.S.S.T., souligneront la réalisation de certaines entreprises pour leur implication dans le domaine de la santé et de la sécurité dans leur milieu respectif. Ce concours vise à démontrer certains moyens efficaces qui aident à la qualité de vie dans une entreprise. "D'une certaine façon, on rendra hommage aux entreprises concernées".

"On cherche aussi à s'attacher un public jeune. Puisque la santé et la sécurité, ça s'apprend, dès l'enfance", précise M. Brault. Cette sensibilisation auprès des jeunes se fera par des ateliers d'une heure par groupe, grâce au matériel fourni aux professeurs. Un concours de dessin est un autre moyen de rejoindre les étudiants. Cette année

une dizaine d'écoles de la région y participent.

LACUNE AU NIVEAU DES P.M.E.

En général, se sont surtout les plus grosses entreprises qui tentent d'impliquer leur personnel durant cette semaine. Du côté des P.M.E. (moins de 50 employés), la demande plafonne", souligne M. Louis Brault de la C.S.S.T.

Malgré cette quatrième semaine annuelle de la santé et de la sécurité du travail, il semble qu'il soit encore difficile de rejoindre les petites et moyennes entreprises. Les propos de M. Brault rejoignent les conclusions d'un sondage émis par la C.S.S.T. qui dit que 75% des dirigeants des P.M.E. disent ne pas avoir de programme de formation pour leurs employés, comparativement à 25% des grandes entreprises.



CHEZ Kruger Inc.

la santé-sécurité ça s'apprend!

De plus en plus nos employés s'efforcent d'appliquer les règles de santé-sécurité dans leur quotidien et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'usine.

RÉALISATIONS EN 1988:

- Programme d'activités élaboré dans le cadre de la **SEMAINE DE PRÉVENTION-INCENDIE.**
- Kiosques d'information dans le cadre de la **SEMAINE DE LA SÉCURITÉ** à l'intention des employés.
- Nouveaux programmes de formation santé-sécurité donnés aux employés.

POUR TOUS LES EFFORTS ET MARQUES DE COOPÉRATION DÉMONTRÉS,
KRUGER INC. TIENT À RENDRE HOMMAGE À SES EMPLOYÉS.



Kruger Inc.

Division Papier Journal
Usine de Trois-Rivières



M. Claude Loranger

ACCIDENTÉ DU TRAVAIL ET RÉHABILITÉ

"M. Claude Loranger exerce aujourd'hui un travail adapté à ses capacités"

Victime d'un accident de travail à l'âge de vingt ans, M. Claude Loranger, aujourd'hui à l'emploi d'I.C.G. Gaz, exerce une profession adaptée à ses capacités.

Alors préposé à la livraison et à l'installation en janvier 1965, Claude Loranger déploya un effort trop violent en chargeant un camion de barils (de 180 lbs chacun). À ce moment là, on lui diagnostiqua une hernie discale.

La violence du choc fut tel que M.

Loranger resta immobile sur place. À partir de ce moment et jusqu'à son nouvel accident en 1985 (où le problème amplifié se répéta), M. Loranger qui exerçait périodiquement le même métier entre des séjours à l'hôpital, à la maison et des examens, était presque toujours accompagné de son mal de dos. On lui administra divers médicaments, de même que des ponctions lombaires. Il a passé plusieurs semaines alités, sans pouvoir se lever... En résumé, le problème était sérieux et le mal, parfois très violent.

Sous l'avis de nombre de médecins, l'opération à la colonne vertébrale n'était pas la solution. "On m'a suggéré de faire de la bicyclette. Au départ le médecin m'a demandé de pédaler 10 milles par jour", souligne la victime. Équipé d'un cycle-exerciseur, M. Loranger a entrepris son périple pour éloigner son mal de dos permanent.

"J'ai pédalé chaque jour pendant un an, à la fin je faisais 40 à 45 milles quotidiennement". Outre l'exercice désirable pour son état, son activité a occasionné une perte de poids de 61 lb. Passant de 246 à 185 lb, son poids moins considérable était un autre bienfait pour son dos.

Après des années à soulever jusqu'à 20 000 lb par jour, aujourd'hui,

M. Loranger connaît ses capacités. "Je ne force plus, puisqu'au moindre effort, la douleur revient. Je bouge beaucoup parce que je ne peu rester sur place trop longtemps. Quand j'ai dormi de 5 1/2 heures à 6 heures par nuit, je me lève pour éviter la douleur".

Depuis 1965, Claude Loranger a reçu les réclamations faites à la C.S.S.T. Il dit avoir toujours eu l'appui nécessaire malgré les quelques inconvenients du début. "Il y a vingt ans, avoir un accident de travail était pratiquement un crime... Depuis mon deuxième accident en 1985, la C.S.S.T. a continué de m'appuyer sans m'obliger de retourner sur la marché du travail étant donné mon état. Je ne me suis jamais senti poussé dans le dos".

Sous la responsabilité de M. Michel Lapointe de la C.S.S.T., M. Loranger exerce un travail adapté à ses capacités depuis le mois de mars dernier. La C.S.S.T. et l'employeur se sont rencontrés à plusieurs reprises pour trouver la meilleure solution. Aujourd'hui M. Loranger demeure le seul inspecteur au Québec pour la vérification des pompes à propane pour véhicules... Un poste créé pour les besoins de la compagnie et pour l'état de M. Loranger.

**NOS EMPLOYÉS SE PRÉOCCUPENT
CONTINUUELLEMENT DE LA
SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET NOUS
LES ENCOURAGEONS À
CONTINUER.**

DesROBERTS (1984) Inc.

Atelier d'usinage et fabrication

Atelier d'usinage et fabrication

Jean-Pierre Plamondon
président

Tél.: (819) 375-4858
Télex: 05-837277

Rés.: (819) 375-7147
Télécopieur: (819) 375-4670

2399, rue Royale, C.P. 965, Trois-Rivières (Qc) G9A 5K2

La santé et la sécurité au travail doivent compter parmi les priorités quotidiennes des employeurs comme des employés.

DRUMMOND FORMULES D'AFFAIRES LTÉE
ONIL PELLERIN

directeur usine

189, rue St-Henri, Drummondville
(819) 472-1111



Évitez de courir après les accidents... **soyez prudent!**

TELEBEC

LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

"Un volet majeur"

La santé des travailleurs est un volet majeur de la santé communautaire. Les Départements de santé communautaire (D.S.C.) doivent veiller à la surveillance et à l'amélioration de la santé de la population. Pour les travailleurs, ceci se traduit par la mise en place, en collaboration avec les C.L.S.C. (Centres locaux de services communautaires) des services de santé au travail.

Ceux-ci se sont vus confier, par contrat avec la C.S.S.T. (Commission de la santé et de la sécurité du travail), le mandat de voir principalement à l'élaboration et à la mise en application de programmes de santé spécifiques aux entreprises déterminées prioritaires. Il s'agit des établissements faisant partie des secteurs industriels suivants:

- Bâtiments et travaux publics
- Industrie chimique
- Forêt et scieries
- Mines, carrières et pétrole
- Fabrication de produits en métal
- Industrie du bois (sans scierie)
- Caoutchouc et produits en matière plastique
- Fabrication d'équipement de transport
- Première transformation des métaux
- Fabrication de produits minéraux non métalliques.

Dans la région 04, trois D.S.C. (à Shawinigan, Trois-Rivières et Drummondville) et 12 C.L.S.C. (C.L.S.C. du Centre de la Mauricie, Normandie, du Haut St-Maurice, Valentine Lupien, Les Forges, Des Chenaux, Cap-de-la-Madeleine, Lotbinière-Ouest, Nicolet-Yamaska, Drummondville, Victoriaville et Plessisville) voient à la réalisation des programmes de santé pour plus de 1 000 établissements. Les équipes de santé dans chacun des C.L.S.C. sont composées d'un médecin, d'une infirmière et d'un technicien(ne) en hygiène industrielle. Ces professionnels mettent en commun leurs compétences pour accomplir toutes les étapes d'élaboration et de mise en application de programmes de santé.

Les activités réalisées dans le cadre de ces programmes ont touché près de 20 000 travailleurs au cours des dernières années. La première étape pour mettre en place ces activités est une rencontre paritaire avec des représentants de l'employeur et des travailleurs. Vient par la suite l'étude du milieu de travail effectuée par l'équipe d'hygiène industrielle. À la lumière entre autres des résultats de cette étude, présentés à l'entreprise, un choix de priorités d'interventions nous permet d'élaborer un programme de santé spécifique à l'établissement. Le programme doit être approuvé par les représentants (employeur et travailleurs ou comité de santé de l'entreprise).

Par la suite, les travailleurs exposés sont soumis à des examens de santé reliés aux agresseurs identifiés dans leur milieu. Chaque travailleur reçoit confidentiellement le résultat de ses examens. Un bilan de santé collectif et dépersonnalisé est ensuite présenté à l'entreprise. De l'information sur les risques à la santé et les moyens de prévention

complètent cette étape. De plus, les intervenants aident à l'organisation des premiers soins et premiers secours en entreprise. Une fois les activités complétées pour l'ensemble des priorités retenues, l'équipe de santé au travail fait la mise à jour du programme.



Pour la manipulation du métal, les gants et manches sans couture de Jomac offrent une résistance exceptionnelle à la coupure



Si vos ouvriers manipulent du matériel coupant ou de l'abrasif, vous pouvez réduire considérablement leurs blessures aux mains et aux avant-bras en leur fournissant des gants ou des manches sans couture super-confortables.

Les gants sont faits d'un mélange de KEVLAR* et de coton (Style 1662 et 1668), de 100% coton (Style 1666) ou d'un coton renforcé (Style 1566).

Les manches sont disponibles en 100% KEVLAR - en 10", 14", 16" et 18" de long - avec ou sans attache

au pouce (Style MU-18T 18" illustré sur la photo). Tous les gants ou manches sont réversibles et lavables.

Pour réduire les blessures aux mains et avant-bras de vos travailleurs, les pertes de temps, l'assurance et les frais médicaux, communiquez avec nous dès aujourd'hui.

Jomac Canada, Inc.

9, rue Principale • Beebe, Qué. J0B 1E0
TÉL.: (819) 876-7531 • TELEX: 05-836292

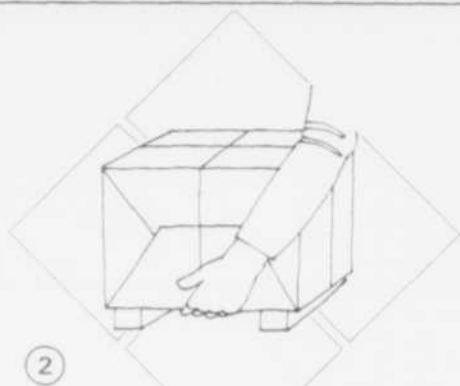
FAX 819-876-5361



Kevlar est une marque enregistrée de la Compagnie DUPONT
Registered trademark of DuPont Company



1 ENCADRER LA CHARGE AVEC LES PIEDS



2 S'ASSURER UNE BONNE SURFACE DE PRISE



3 CONSERVEZ LES BRAS EN POSITION ALLONGÉE



4 UTILISER LA FORCE DES JAMBES

LA RENTABILITÉ ... UNE QUESTION DE SÉCURITÉ!

Dans le monde d'aujourd'hui, l'absentéisme à cause des accidents de travail est étroitement lié à la rentabilité et à la productivité d'une entreprise. Il est donc important de fournir aux employés tout l'équipement nécessaire pour assurer une bonne protection.

Depuis 1978, DISTRIBEC offre dans la région tous les produits de sécurité qui existent sur le marché. Qu'il s'agisse de lunettes protectrices, d'appareils respiratoires, d'habits de travail, de panneaux de signalisation, DISTRIBEC, vous propose les marques les plus prestigieuses ou tout autre marque que vous pourriez rechercher.

Par ailleurs, les deux (2) bureaux de DISTRIBEC, situés l'un à Shawinigan et l'autre à Trois-Rivières, vous assurent d'un service incomparable et d'une livraison rapide.

Oui, NOTRE présence en région est VOTRE garantie d'un service efficace!

Alors, quand il s'agit de contrer l'absentéisme et de rentabiliser votre entreprise, DISTRIBEC vous offre la sécurité que vous exigez!

Pour de plus amples renseignements, téléphonez sans tarder au (819) 539-6424 ou (819) 373-2053.



2545, RUE SIDBEC, TROIS-RIVIERES-OUEST (QUEBEC) G8Z 4M6 TEL.: (819) 373-2053
1672, RUE FRIGON, SHAWINIGAN, (QUEBEC) G9N 4A3 TEL.: (819) 539-6424

La SANTÉ et la SÉCURITÉ du travail... ça s'apprend!

La SEMAINE de la santé et de la sécurité du travail...un moment pour se sensibiliser et agir pour un milieu de travail sain.



STRUCTURE C.Q.S. INC.

1005, PÈRE DANIEL, TROIS-RIVIÈRES, QUÉ.
(819) 378-2891

La sécurité au travail,

à l'extérieur ou à l'intérieur du foyer, commence par la prudence...mais il y a plus...



GANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION DEPUIS 1954

NORMAND MONGRAIN
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

(418) 328-8183. Télex: 051-2255

FAX: 418-328-8126



NATPRO inc.

SIEGE SOCIAL
20, RUE GÉRARD
SAINT-STANISLAS

BILAN DES ACTIVITÉS DES D.S.C. ET C.L.S.C.

Tout dernièrement sont parus les derniers résultats d'une vaste enquête provinciale faisant le bilan des activités réalisées par les intervenants des 32 D.S.C. (Départements de santé communautaires) et 142 C.L.S.C. dans le dossier "Santé au travail" au cours des cinq dernières années:

Dans la région 04, le contaminant le plus important est le bruit. Sur 10 330 travailleurs à la production, 6 081 sont exposés à un niveau de bruit au-dessus du seuil de surveillance médicale.

Le bilan provincial démontre effectivement que c'est le problème numéro 1 dans les entreprises des secteurs prioritaires. En 2e lieu, viennent les vibrations présentes surtout dans le secteur forestier qui est bien représenté en Mauricie. Les risques ergonomiques ont été remarqués à de nombreux postes de travail (surtout les déplacements et soulèvements de charge ainsi que les mauvaises postures). L'éclairage, quant à lui, est déficient à un grand nombre de postes de travail; c'est un problème qui fut corrigé adéquatement dans plusieurs entreprises.

De plus, les poussières de bois sont présentes surtout dans les scieries et en 6e place se retrouve le monoxyde de carbone rencontré surtout chez les conducteurs de chariots élévateurs.

D'autres facteurs de risques sont présents à plus de 500 postes de travail dans la région 04, comme les poussières minérales, les fumées de soudage et les solvants organiques.

SUIVI MÉDICAL

Dans le cadre des programmes de santé spécifiques à chacun des établissements industriels des groupes prioritaires I et II (déjà énumérés ci-haut), les travailleurs exposés à un facteur de risque et dont le niveau d'exposition ne respecte pas les seuils d'intervention médicales ont un suivi médical approprié.

Quelques chiffres nous présentent un tableau général du nombre de travailleurs qui ont été soumis à un examen médical approprié. Pour les audiogrammes, nous avons environ 6 000 travailleurs surexposés au bruit et 5 076 de ceux-ci avaient passé un audiogramme au 1er juillet. Les radiographies pulmonaires et les épreuves de fonction respiratoire (spirométries) sont prescrites surtout pour les travailleurs exposés aux poussières de silice, aux fumées de soudage, au brai de houille, etc...

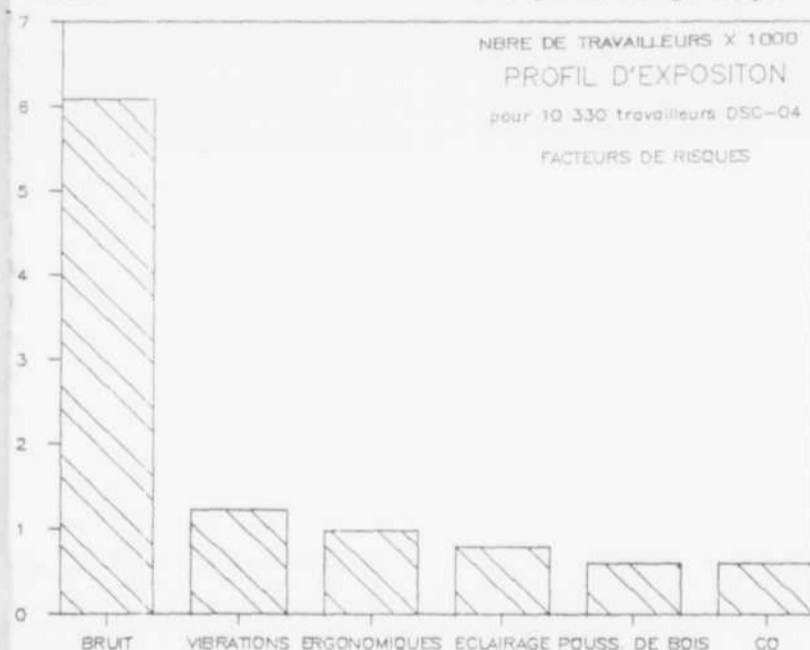
Des prélèvements sanguins et/ou urinaires sont faits suite à un avis médical chez les travailleurs exposés au plomb, au

monoxyde de carbone, aux solvants, au chrome, etc. de façon à faire des analyses de facteurs présents dans ces liquides biologiques lors de surexposition à divers contaminants...

Les médecins-responsables, les infirmières et les techniciens en hygiène industrielle font systématiquement de l'information aux travailleurs dans le cadre de l'application des programmes de santé. Ces activités n'ont cours que dans les entreprises des groupes prioritaires de la C.S.S.T. En premier lieu, de l'information individuelle est donnée sur les risques qui

se retrouvent à chacun des postes de travail et les moyens de s'en protéger. Chaque travailleur est informé de son état de santé et ses résultats d'examen médicaux.

Ensuite, dans les entreprises où le nombre de travailleurs est suffisant il y a des sessions d'information collectives au cours desquelles un portrait médico-environnemental de la situation qui prévaut dans l'entreprise est fait ainsi qu'une description des moyens de prévention possibles. Ces sessions s'adaptent parfois à des situations très particulières.



Nous avons à cœur la sécurité de notre personnel et nous avons le souci constant de lui assurer cette sécurité au travail.

Nous n'hésitons pas à collaborer avec la CSST dans la mise en place des moyens préventifs qui s'appliquent à notre entreprise et nous tenons à féliciter tous ceux qui partagent notre souci de sécurité au travail.



TWINPAK
DIVISION DES EMBALLAGES
SOUPLES
CAP-DE-LA-MADELEINE

LES SEULS SPECIALISTES DE LA SECURITE EN MAURICIE

- 80 modèles de gants
- Casques de sécurité
- Lunettes de sécurité
- Ceintures et câbles de sécurité
- Bottes et vêtements de travail
- Appareils de protection pour la respiration, la vue et l'ouïe
- Vêtements de protection pour bûcherons
- Équipements de signalisation et plus encore...



NOUS IMPORTONS DU JAPON ET DES ETATS-UNIS GROSSISTE POUR H.H. BROWN, CHAUSSURES DE SECURITE CODET ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL ACTON.

ÉQUIPEMENT DE SECURITE INDUSTRIELLE
"GROS ET DÉTAIL"
(Service gratuit de livraison dans un rayon de 20 milles)

BOUTIQUE LE TRAVAILLEUR ET SECURITE PLUS
Les seuls vrais spécialistes, à un seul endroit
5426, Boul. Royal, Trois-Rivières-Ouest - 379-2434

LA SEMAINE DE LA SANTÉ SECURITÉ AU TRAVAIL

Nous sensibilisons notre personnel aux règles de la sécurité au travail parce que nous avons le souci de leur qualité de vie.



GÉRARD CRÊTE & FILS

380, route 159
St-Séverin-de-Proulxville
(418) 365-7501



DE BONNES POSTURES DE TRAVAIL



"L'importance de bonnes postures pour le levage et le transport des charges"

Les bonnes postures de travail dépendent de l'aménagement des lieux, des procédés et méthodes de travail. Elles sont importantes particulièrement chez les jeunes qui acquièrent à l'école des façons de travailler ou de "se tenir" qu'ils conservent parfois toute leur vie. En effet, les positions de travail ne sont pas innées (ou naturelles). Une science étudie les relations entre l'homme et la machine, on parle alors d'ergonomie.

Les mauvaises postures sont habituellement inconfortables et parfois dangereuses. En plus de la fatigue musculaire, elles peuvent se traduire par des lésions de toutes sortes. Au Québec, elles représentent un coût énorme si l'on tient pour acquis qu'elles engendrent maux de dos, tendinites et nombre d'autres lésions.

Un point extrêmement important à surveiller pour la santé du dos est le levage et le transport des charges.

Le levage et le transport des charges nécessitent des efforts parfois considérables. Quand ils sont mal adaptés, ils peuvent provoquer, en plus des accidents, des atteintes aux muscles, aux tendons, aux articulations et à la colonne vertébrale.

Avant de lever une charge, on doit s'assurer de sa capacité à la déplacer et prévoir comment s'y prendre. En aucun cas, le travailleur ne doit transporter et déplacer, sans aide, une charge trop lourde ou dangereuse. On lui suggère d'utiliser des moyens mécaniques ou d'exécuter le déplacement avec l'aide d'autres personnes. Dans tous les cas, il faut évaluer la distance à franchir et s'assurer que le chemin est libre de tout obstacle.

Le corps humain travaille comme un appareil de levage, une grue, par exemple. Lorsqu'il est incliné, le levage d'une charge, même peu importante, entraîne un effort considérable au bas de la colonne vertébrale. Il est conseillé de tenir la charge près du corps et de s'incliner le moins possible.



**S'INCLINER
LE MOINS
POSSIBLE**

Lorsqu'on lève une charge, des forces importantes sont transmises à la colonne vertébrale; elles varient en fonction de la distance entre la charge et la région lombaire. Lorsqu'un travailleur s'incline pour lever, celle-ci s'éloigne du corps et provoque une augmentation des contraintes en tenant la charge du corps et en s'inclinant le moins possible.



Le retrait préventif de la travailleuse enceinte

Le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite (RPTE/TA) est maintenant appelé par la C.S.S.T., le "Programme d'affectation de la travailleuse enceinte ou de la travailleuse allaitante" (PATE-TA). Cette appellation explique la nouvelle orientation de la C.S.S.T. qui veut conscientiser les gens sur ce programme qui vise avant tout à affecter la travailleuse enceinte à des tâches sécuritaires pour elle-même et pour le bébé qui va naître. Ce nouveau nom (PATE-TA) vise à éliminer certaines croyances voulant que la travailleuse enceinte soit retirée du travail automatiquement dès les premiers jours de sa grossesse. Quoi qu'il en soit, ce programme très critiqué, fait couler beaucoup d'encre.

Dans la région 04, de 1985 à 1987, 1 944 demandes ont été acheminées aux D.S.C. et environ 90% de ces demandes ont été acceptées par la C.S.S.T.

durant la même période. La majorité des demandes proviennent des travailleuses des secteurs suivants: la restauration, l'industrie de la couture et les centres hospitaliers. Dans ces entreprises, les risques pour les travailleuses enceintes sont surtout de type ergonomique soit soulèvement de charge, station debout prolongée et cadence de travail élevée.

Les démarches à suivre pour faire une demande de retrait préventif ou d'affectation à d'autres tâches sont les suivantes: tout d'abord la travailleuse enceinte qui croit travailler dans un milieu à risque pour sa grossesse en discute avec son médecin traitant.

Ce dernier établit une demande de consultation au médecin désigné du D.S.C. (Département de santé communautaire) qui étudie le poste de travail en collaboration avec l'équipe de santé au travail D.S.C./C.L.S.C.

Un rapport écrit est ensuite remis au médecin traitant avec copie à la C.S.S.T. La travailleuse est alors informée par la C.S.S.T. si elle est retirée du travail, réaffectée à un autre poste ou si son poste de travail n'est pas considéré à risque.

Pour avoir une idée de l'ampleur de l'utilisation de ce programme, regardons quelques données pour la région. Durant les trois dernières années, 17 520 enfants sont nés soit une moyenne de 5 840 par année. On peut estimer qu'environ 50% des mères de ces enfants occupaient un emploi; environ 648 travailleuses enceintes font une demande de retrait préventif annuellement sur un bassin possible de 2 820 femmes (environ 25%). Il est évident que toutes les travailleuses en âge de procréer ne sont pas nécessairement exposées à des risques pour leur grossesse...

Source: D.S.C. région 04

**NORSK
HYDRO**

**SE
JOINT
À**



**POUR RENDRE HOMMAGE
À TOUS LES OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION
QUI TRAVAILLENT SÉCURITAIREMENT
À LUI CONSTRUIRE
UNE USINE DE MAGNÉSIUM**
dans le parc industriel de Bécancour

**LA RENCONTRE DES GRANDES ÉNERGIES,
C'EST AUSSI TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ**

LA FORMATION ET L'INFORMATION

*"Des moyens d'adapter la formation
et l'information aux besoins de votre entreprise"*



Si vous croyez qu'un programme de formation ou d'information serait cher et compliqué à mettre sur pied, détrompez-vous! Une foule d'entreprises peuvent témoigner que les moyens qu'elles ont utilisés sont simples, souples et peu coûteux. Il est tout à fait possible, même avec des ressources humaines et financières limitées, de mettre au point des formules qui répondent à vos besoins et à vos priorités; en voici quelques unes:

- Un **programme d'accueil** à l'intention des nouveaux travailleurs, peut comprendre l'information de base sur l'entreprise, une rencontre avec le contremaître et le représentant à la prévention, l'information sur les règlements et les normes relatives à la santé et à la sécurité, la façon d'utiliser les outils de travail en toute sécurité, etc. Il faut également assurer le suivi de cette formation pendant tout le temps où ces personnes travailleront dans l'entreprise.

- Des **affiches** en milieu de travail rappelleront les normes et es règlements pertinents, la façon correcte de se servir d'un outil ou d'une machine, les bonnes postures de travail.

- Des **séances de vidéo** ou des **diaporamas** sur la santé et la sécurité du travail (par exemple, comment prévenir les maux de dos, comment manipuler les produits chimiques sans danger, etc.).

- Des **séances d'information** organisées par l'employeur à l'intention du personnel de supervision, pour s'assurer que les connaissances sont à jour en matière de santé et de sécurité du travail.

- L'installation d'une **boîte à suggestions** pour recueillir les bonnes idées sur les problèmes de santé et de sécurité de l'entreprise. Partout où l'on a fait appel à l'expérience des travailleurs et des travailleuses (boîtes à idées, concours d'affiches, préparation de documents d'information), on a assisté à une véritable explosion d'ingéniosité et de créativité.

- Un **feuilleton d'information** pour tenir les employés au courant du travail du comité de santé et de sécurité ou du responsable en ce domaine.

- Le **parrainage** d'un nouveau travailleur par un employé d'expérience, bien au fait des bonnes méthodes de travail et des règlements sur la santé et la sécurité qui s'appliquent à l'entreprise et au secteur d'activité. Le travailleur expérimenté servira de guide au plus jeune, ce qui pourra peut-être lui éviter un accident. On sait en effet que les jeunes travailleurs risquent plus de subir des accidents que leurs aînés. En 1986, 28% de toutes les indemnités pour lésion versées par la C.S.S.T., touchaient des travailleurs de 17 à 26 ans, alors que ce groupe d'âge ne représentait que 19,2% de la population active. Une étude ontarienne a, par ailleurs, révélé qu'un nombre anormalement élevé de blessures se produit chez les jeunes travailleurs, durant les 18 premiers mois de l'emploi qu'ils occupent après avoir quitté l'école, avec une concentration dans les 6 premiers mois.

Il y a UNE SEMAINE de la santé et de la sécurité du travail par année...mais la santé et la sécurité au travail...cela doit être notre souci QUOTIDIEN!

Chemise Régent/Regent Shirt

DIV. BRADSHAW-STRADWICK
(QUÉBEC) INC.

CHEMISES SPORT ET VESTES DE LAINE

ANDRÉ MOORE
Dir. Général

450, RUE ST-GEORGES,
TROIS-RIVIÈRES, QUÉ.
TÉL.: 819 374-6234
Fax.: 819 374-8066



S'impliquer activement dans la préservation de sa santé, de sa propre vie, c'est d'abord et avant tout se préoccuper de prévention dans son milieu de travail et défendre ses droits avec détermination.

Nous ne voulons pas seulement qu'un peu moins de travailleurs, un peu moins de travailleuses se blessent, s'usent, meurent, ou travaillant... **Plus aucun travailleur, plus aucune travailleuse ne doit ruiner sa santé au travail!**

Nous ne désirons pas uniquement diminuer le bruit, la chaleur, la poussière, les vapeurs toxiques... **Nous voulons les éliminer!**

Nous n'avons pas non plus à nous "acclimater" à des usines, à des bureaux, à des ateliers, à des départements, pensés en fonction des machines, de la production, de la stricte rentabilité... **Il faut adapter la machine à la personne humaine!**

Par l'action collective, nous réussissons à rendre nos milieux de travail sains et sécuritaires.

Nous ne pouvons avoir qu'un seul objectif: l'élimination à la source de tout danger dans tous les milieux de travail.

SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL



CONSEIL RÉGIONAL DES TRAVAILLEURS(EUSES)
CENTRE DU QUÉBEC



SERVICES D'INTERVENTION SUR MESURE (SIM)
(CÉGEP DE SHAWINIGAN)
LA SÉCURITÉ ÇA S'APPREND ET ON PEUT VOUS AIDER

A l'occasion de la semaine de la santé et de la sécurité au travail, le Cégep de Shawinigan veut souligner les efforts des entreprises, des syndicats et des travailleurs en vue d'améliorer la santé et la sécurité au travail.

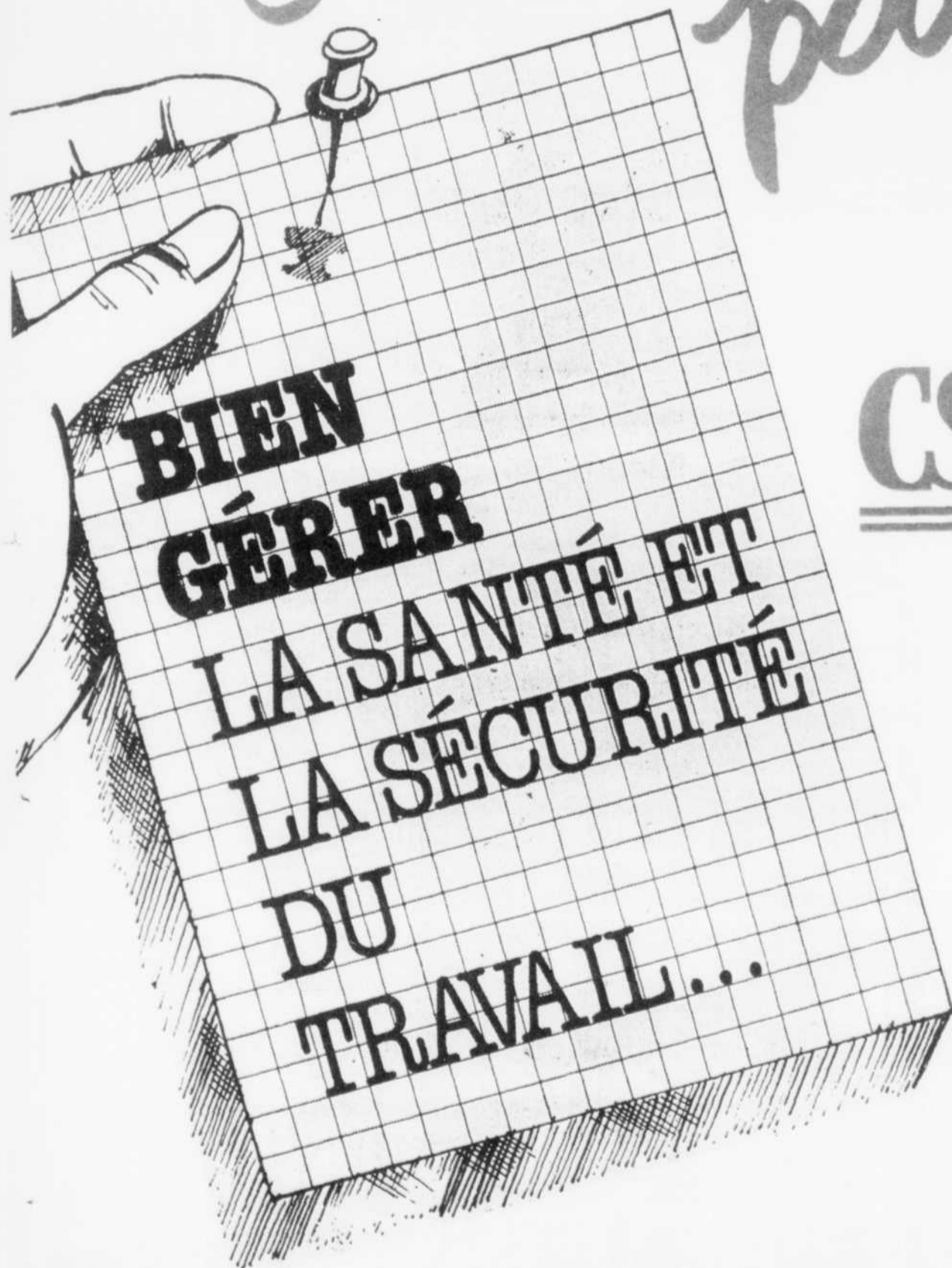
Déjà une cinquantaine d'entreprises du Québec ont eu recours à nos services pour:

- Le support pour la mise sur pied ou la relance des comités S.S.T.
- La formation:
 - Des membres des comités S.S.T.
 - Des gestionnaires
- Des intervenants en S.S.T.
- Des autres travailleurs
- La conception des programmes
- L'identification des besoins de formation

Pour des informations sur les services que nous offrons composez le 539-6401 poste 244.



*C'est rentable
pour tous!*



CSST

Commission
de la santé
et de la sécurité
du travail

Direction régionale
Mauricie - Bois-Francs
1055, boul. des Forges
Trois-Rivières (Qué.)
G8Z 4J9
(819) 372-3400

 **Gouvernement
du Québec**